



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15

Fax : 03 90 22 13 16

Mail : snu67@snuipp.fr

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu



CAPD du 21 mars 2013 : Compte rendu

La CAPD de ce jour était présidée par M. Ladaïque, IENA.

1- Ordre du jour

- Proposition d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des écoles élémentaires de 2 classes et plus pour 2013/2014
- Approbation du procès verbal de la CAPD du 25 octobre 2012
- Candidatures au stage de préparation au DDEEAS pour 2013/2014
- Candidatures au stage de préparation au CAPA-SH pour 2013/2014

2- Déclarations liminaires (voir le document annexe en pdf)

M. Ladaïque a répondu à notre interrogation sur le futur temps de service des collègues remplaçants, suite aux modifications des rythmes scolaires :

- C'est l'école de rattachement du collègue remplaçant qui donnera la règle (écoles fonctionnant sur 8 demi-journées ou 9 demi-journées).
- Tout comme cela existait du temps des écoles de 4 jours avant 2008, les IEN repéreront les collègues volontaires pour effectuer des remplacements les mercredis.
- Un décompte précis de leur temps de service sera fait et ils ne dépasseront pas leur temps de service réglementaire.

Mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires :

- Ce sont les écoles qui s'organisent et font les choix entre les différentes possibilités d'action proposées par les textes.
- C'est sur la base d'un avenant au projet d'école que la réflexion sera contractualisée.
- Une circulaire départementale sera envoyée et reprendra le texte national pour expliciter l'organisation départementale.
- **Des collègues nous ont déjà contactés pour nous avertir que leur IEN leur imposait un jour de mise en place de l'APC dans la semaine. Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer cette injonction et l'IENA nous a confirmé que les APC pourraient se tenir n'importe quel jour de la semaine, avec des modalités libres.**

3- Inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles

Le nombre de candidature est sensiblement semblable à celui de l'an dernier.

Les collègues nommés à titre provisoire sur une direction vacante à l'issue du mouvement précédent (2012) et inscrits sur la liste d'aptitude sont prioritaires au mouvement sur la direction qu'ils occupent.

Le SNUipp-FSU a fait remarquer que ces collègues doivent être incités à postuler pour la liste d'aptitude.

Les collègues qui effectuent un interim et qui demandent l'inscription sur la liste d'aptitude n'ont pas de priorité, car leur poste n'apparaît pas comme vacant au mouvement. Certains de ces collègues se croient protégés par l'inscription sur la liste d'aptitude pour obtenir leur poste.

A la demande du SNUipp-FSU 67, l'IENA a reconnu qu'il fallait accorder une attention particulière à tous les collègues qui pourraient être dans cette situation et les informer avant la CAPD du mouvement pour éviter des chaînes.

Pour la première fois, l'administration a souhaité revenir sur un cas. Ceci à la demande d'un IEN qui avait donné un avis défavorable à une collègue adjointe... Pour cette collègue, la commission d'entretien ainsi que la commission d'arbitrage avaient émis des avis favorables à son inscription sur la liste d'aptitude. Le DASEN souhaitait prendre l'avis de la CAPD avant de se prononcer.

Ce cas a soulevé de nombreuses remarques de la part des délégués du personnel. **Le SNUipp-FSU 67 a fait remarquer que la CAPD n'avait pas pour vocation de revenir sur des avis qui avaient déjà été donnés. Il a rappelé que la CAPD se devait d'accorder le bénéfice du doute à la collègue et lui faire confiance : elle bénéficiera d'une formation de toute façon !**

Les représentants du personnel étaient choqués d'avoir à revenir sur une décision de 2 commissions. Par le passé, de nombreux avis défavorables ont été accordés sans avoir jamais été étudiés à nouveau par les CAPD ! L'IENA a rappelé que la commission d'arbitrage était la commission réglementaire. C'est elle qui donne un avis définitif. **Le SNUipp-FSU 67 a demandé une suspension de séance avant de mettre au vote l'inscription de cette collègue à la liste d'aptitude.** L'ensemble des 10 délégués du personnel a voté pour, l'administration quant à elle a voté contre... Reste au Directeur Académique de trancher...

4- Approbation du Procès Verbal de la CAPD du 25 octobre 2012

5- Examen des candidatures Directeur D'Établissement d'Éducation Adaptée Spécialisée

Il n'y avait qu'une seule candidature qui a eu un avis défavorable de la commission, un poste sera donc vacant.

6- Examen des candidatures CAPA-SH

Il n'y a cette année aucun départ en formation pour les options E et G. L'IENA estime que le départ en formation n'est pas nécessaire lorsque le nombre d'enseignants formés est supérieur au nombre de postes vacants.

Nombre de collègues partant en stage :

- Option A : 1 départ en stage
- Option C : 4 départs en stage
- Option D : 4 stages
- Option F : 11 stages

7- Points divers

• Envoi des fiches de paye sans enveloppes : Le secrétariat général s'engage à nous tenir au courant de l'évolution de l'envoi par voie numérique des fiches de paye. L'administration a une confiance totale dans la discrétion et la réserve de nos directeurs et nos directrices d'école.

• Futurs stagiaires : A la rentrée 2013, 130 stagiaires seront pris en charge par les 50 Enseignants Maîtres Formateurs du Bas-Rhin. Il n'y aura pas de créations massives de postes d'EMF. Chaque EMF pourra prendre en charge plusieurs Professeurs Stagiaires. L'administration est encore en attente de la définition précise des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education.

• Emplois d'Avenir Professeur : Contrairement à ce qui était prévu, ce sont finalement 7 postes d'EAP qui ont été accordés au Bas-Rhin pour les écoles suivantes :
EE Saint Jean, EE de la Canardière, EE du Conseil des XV, EE Schoepflin, EE de la Meinau, EE Charles Wurtz, EE Langevin.

• Rythmes scolaires : **Le SNUipp-FSU 67 a demandé qu'un temps de préparation soit accordé aux collègues à propos des nouveaux rythmes scolaires.**

• Grille de notation : **Le SNUipp-FSU 67 a demandé à nouveau un groupe de travail sur ce sujet. Cette demande avait déjà été effectuée il y a 2 ans.** L'IENA nous a répondu qu'ils étaient en l'attente de directives du ministère (évaluation des enseignants, entretiens de carrière). **Le SNUipp-FSU 67 a rappelé que le décret sur l'évaluation des enseignants avait été abrogé et qu'il serait intéressant de travailler, en attendant, sur une uniformisation avec le Haut-Rhin dans lequel une grille différente est en vigueur.**

• Participation contrainte au mouvement pour les collègues victimes de harcèlement : Les cas seront étudiés au groupe de travail du 28 mars 2013.

• Courrier de contrôle des arrêts maladie : Certains collègues ont été destinataires d'un courrier de l'IA concernant le contrôle des arrêts maladie. Le courrier reçu au bout de 3 arrêts a été perçu comme très « sec ». **Le SNUipp-FSU 67 a relevé qu'il s'agissait surtout d'un problème de communication et qu'il fallait peut-être s'adresser plus souplement aux collègues.**

• Justification des absences : L'administration a précisé que l'envoi du Volet 1 de l'arrêt maladie dans les 48h ne nécessitait pas de justificatif supplémentaire.

• Rattrapage des jours de la Toussaint pour les collègues travaillant à temps partiel : Les collègues qui travaillent le jeudi rattrapent le 3 avril. Les collègues qui travaillent le vendredi rattrapent le 5 juillet